



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****21022780***

ale,

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

10 FEV. 2021

DU BRABANT WALLON

Grefte**N° d'entreprise : 0464 267 734****Nom****(en entier) : Sika Automotive Belgium****(en abrégé) :****Forme légale : Société anonyme****Adresse complète du siège : Avenue Landas 2, 1480 Saintes****Objet de l'acte : Démission et nomination d'administrateur (délégué) - Délégation de pouvoirs**

Extrait des décisions unanimes des actionnaires prises par écrit du 22 janvier 2021

Les actionnaires de la société, conformément à l'article 7:133 du Code des sociétés et des associations,

PRENNENT ACTE de la démission de Monsieur Andreas Finkenzeller de son mandat d'administrateur et d'administrateur délégué, cette démission prenant effet le 1er janvier 2021.

Les actionnaires seront appelés à se prononcer sur la décharge à donner à cet administrateur pour l'exercice de son mandat, à l'occasion de la prochaine assemblée générale ordinaire.

DÉCIDENT de nommer Monsieur Pascal Obringer, domicilié à Habich-Dietschy-Strasse 20, 4319 Rheinfelden, Suisse, en qualité d'administrateur et d'administrateur délégué et ce, à compter du 1er janvier 2021.

DÉCIDENT en outre que le mandat de Monsieur Pascal Obringer expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2023.

DÉCIDENT que le mandat de Monsieur Pascal Obringer sera exercé à titre gratuit.

DÉCIDENT de constituer comme mandataires tout membre de B-Docs BVBA, Rue du Taciturne 27, 1000 Bruxelles et Jérémy Filbiche et Louis Detry, ainsi que tout autre avocat du cabinet Linklaters LLP, Rue Brederode 13, à 1000 Bruxelles, avec pouvoir d'agir individuellement ou conjointement et avec faculté de substitution, pour les représenter en vue d'accomplir toutes les formalités administratives vis-à-vis de la Banque-Carrefour des Entreprises et le greffe du tribunal de l'entreprise, ainsi que toute autre formalité administrative liée aux résolutions qui précèdent.

Extrait des décisions du conseil d'administration prises par consentement unanime écrit des administrateurs du 26 janvier 2021

Les soussignés, constituant l'ensemble des membres du conseil d'administration de la société, conformément à l'article 7:95 du Code des sociétés et associations,

PRENNENT ACTE de la démission de Monsieur Andreas Finkenzeller de son mandat d'administrateur et d'administrateur délégué, cette démission prenant effet le 1er janvier 2021.

DÉCIDENT de confier à Monsieur Pascal Obringer, domicilié à Habich-Dietschy-Strasse 20, 4319 Rheinfelden, Suisse, la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société à l'égard des tiers et en justice dans le cadre de cette gestion et ce, à compter du 1er janvier 2021.

Monsieur Pascal Obringer portera le titre « d'administrateur délégué ».

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).



A titre indicatif, et sans que cette énumération soit limitative, la gestion journalière comprend le pouvoir de:

- (a) signer la correspondance journalière;
- (b) représenter la société à l'égard de toute autorité, administration ou service public, en ce compris, notamment, la Banque-Carrefour des Entreprises, Bpost, les entreprises de télécommunication et toute administration fiscale;
- (c) signer tous reçus pour des lettres recommandées, documents ou colis adressés à la société par le biais de Bpost, de toute société de courrier express ou de toute autre société;
- (d) représenter la société auprès des organisations patronales ou syndicales;
- (e) prendre toute mesure nécessaire ou utile à la mise en œuvre des décisions du conseil d'administration.

L'administrateur délégué pourra sous-déléguer, sous sa responsabilité, un ou plusieurs pouvoirs spéciaux entrant dans le cadre de la gestion journalière, à des employés de la société ou à toute autre personne de son choix, sans toutefois être autorisé à sous-déléguer à quiconque la gestion journalière en tant que telle.

DÉCIDENT, en outre, que Monsieur Pascal Obringer, administrateur délégué jouira, même au-delà des limites de la gestion journalière, des pouvoirs spéciaux limitativement énumérés ci-dessous:

- (a) engager et licencier tout salarié de la société, quelles que soient ses fonctions ou sa position hiérarchique; déterminer les fonctions, la rémunération, ainsi que les conditions d'emploi, de promotion ou de licenciement de tout salarié de la société;
- (b) conclure tout contrat avec tout prestataire de services indépendant;
- (c) conclure tout contrat avec tout agent, distributeur ou fournisseur de la société;
- (d) réclamer, toucher et recevoir toutes sommes d'argent, tous documents et biens de toute espèce et en donner quittance;
- (e) faire et accepter toute offre de prix, passer et accepter toute commande, et conclure tout contrat concernant l'achat ou la vente de tout bien meuble;
- (f) prendre ou donner tout bien meuble en location et conclure tout contrat de leasing relatif à ces biens ;
- (g) prendre ou donner tout bien immeuble en location et conclure tout contrat de leasing relatif à ces biens et pour une durée maximale de 9 ans;
- (h) négocier et conclure tout contrat de transaction; représenter la société en justice (en ce compris devant le Conseil d'Etat) ou dans des procédures arbitrales, en tant que demandeur ou défendeur; prendre toute mesure nécessaire ou utile pour ces procédures, obtenir tous jugements et les faire exécuter.

L'administrateur délégué pourra sous-déléguer, sous sa responsabilité, un ou plusieurs des pouvoirs spéciaux énumérés ci-dessus, à des employés de la société ou à toute autre personne de son choix.

DÉCIDENT que Monsieur Pascal Obringer exercera son mandat d'administrateur délégué à titre gratuit.

DÉCIDENT de constituer comme mandataires tout membre de B-Docs BVBA, Rue du Taciturne 27, 1000 Bruxelles et Jérémie Filbiche et Louis Detry, ainsi que tout autre avocat du cabinet Linklaters LLP, Rue Brederode 13, à 1000 Bruxelles, avec pouvoir d'agir individuellement ou conjointement et avec faculté de substitution, pour les représenter en vue d'accomplir toutes les formalités administratives vis-à-vis de la Banque-Carrefour des Entreprises et le greffe du tribunal de l'entreprise, ainsi que toute autre formalité administrative liée aux décisions qui précèdent.

Pour extrait analytique,

Louis Detry
Mandataire spécial